

COMMUNE DE SAINT-AOUT

Tél 02 54 36 28 19

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mai à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint-Août, se sont réunis **en session ordinaire** à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 6 mai 2023.

Présents : Mesdames, Messieurs, Jean-Pierre NICOLET, Michèle SELLERON, Serge ROUET, Jean BREMAUD, Florian DUBREUIL, Alexandra DEBOUT, Chantal PADELLEC, Patrick LAMBILLIOTTE, François ROBIN, Michel PIN, Sylvain PERROT, Véronique PINAUD

Absents : Félix AKIYO

Excusés :

Pouvoirs : Agnès GONNET à Michèle SELLERON, Sylviane PLANTELIN à Jean BREMAUD

Nombre de membres en exercice : **15**

Nombre de membres présents : **12**

Nombre de membres votant : **14**

Secrétaire de séance : Chantal PADELLEC



Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2023 est adopté à l'unanimité

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte rendu de la séance du 3 avril 2023
- Vote des Comptes Administratif 2022 et des Comptes de gestion 2022
- Affectation des Résultats 2022
- Modification du plan de financement du terrain multisports
- Création d'un emploi saisonnier
- Modification du plan de financement des sanitaires à côté du stade (Ajout en début de séance avec l'accord du Conseil Municipal)
- Questions diverses

N° 2023-19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les éléments suivants le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

N° 2023-20 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SERVICE EAU POTABLE 2022

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les éléments suivants le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

**N° 2023-21 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION SERVICE
ASSAINISSEMENT 2022**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les éléments suivants le Conseil Municipal :

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserves de sa part.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

N° 2023-22 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par lui-même, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultats comptables de l'exercice	Résultats reportés N-1	Résultats cumulés	Soldes des RAR	Excédents ou besoins de financement (Résultats cumulés + RAR)
F.	701 548.61 €	624 105.76 €	77 442.85 €	33 175.94 €	110 618.79 €	- €	110 618.79 €
I.	650 035.74 €	341 875.36 €	308 160.38 €	- 280 681.01 €	27 479.37 €	162 678.22 €	190 157.59 €
Total	1 351 584.35 €	965 981.12 €	385 603.23 €	- 247 505.07 €	138 098.16 €	162 678.22 €	300 776.38 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et Madame Michèle SELLERON propose le vote du Compte Administratif 2022.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2023-23 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SERVICE EAU POTABLE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par lui-même, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultats comptables de l'exercice	Résultats reportés N-1	Résultats cumulés	Soldes des RAR	Excédents ou besoins de financement (Résultats cumulés + RAR)
F.	98 975.56 €	100 585.99 €	- 1 610.43 €	92 885.90 €	91 275.47 €	-	91 275.47 €
I.	29 976.00 €	41 346.83 €	- 11 370.83 €	56 850.85 €	45 480.02 €	- 13 873.20 €	31 606.82 €
Total	128 951.56 €	141 932.82 €	- 12 981.26 €	149 736.75 €	136 755.49 €	- 13 873.20 €	122 882.29 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et Madame Michèle SELLERON, propose le vote du Compte Administratif 2022.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité.

N° 2023-24 COMPTE ADMINISTRATIF 2022 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par lui-même, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Recettes	Dépenses	Résultats comptables de l'exercice	Résultats reportés N-1	Résultats cumulés	Soldes des RAR	Excédents ou besoins de financement (Résultats cumulés + RAR)
F.	46 124.85 €	48 437.16 €	- 2 312.31 €	37 036.05 €	34 723.74 €	- €	34 723.74 €
I.	14 185.90 €	26 831.00 €	- 12 645.10 €	150 671.63 €	138 026.53 €	- €	138 026.53 €
Total	60 310.75 €	75 268.16 €	- 14 957.41 €	187 707.68 €	172 750.27 €	- €	172 750.27 €

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire est invité à quitter la salle et Madame Michèle SELLERON, propose le vote du Compte Administratif 2022.

4°) Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité.

N° 2023-25 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Après avoir délibéré,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 110 648,79 €
au compte R 002 résultat d'exploitation reporté
- Affectation de l'excédent d'investissement de 27 479,37 €
au compte R 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

**N° 2023-26 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF
SERVICE EAU POTABLE**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Après avoir délibéré,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 91 275,47 €
au compte R 002 résultat d'exploitation reporté
- Affectation de l'excédent d'investissement de 45 480,02 €
au compte R 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

**N° 2023-27 AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF
SERVICE ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Après avoir délibéré,

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement de 34 723,74 €
au compte R 002 résultat d'exploitation reporté
- Affectation de l'excédent d'investissement de 138 026,53 €
au compte R 001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

N° 2023-28 MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT TERRAIN MULTISPORTS

Le coût total du projet de création d'un terrain multisports a diminué à la suite du choix de l'entreprise KASO 2 lors du Conseil Municipal du 28 février 2023.

Le Maire, propose au Conseil Municipal la modification du plan de financement suivant, comprenant les différentes demandes de subventions :

	Subventions demandées	Montant HT	Taux
Etat	ANS	23 777.50 €	50 %
Etat	DETR	14 266.50 €	30 %
Fonds propres	Budget Communal	9 511.00 €	20 %
TOTAL		47 555.00 €	100%

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

N° 2023-29 CREATION EMPLOI SAISONNIER NON PERMANENT

Vu l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à l'adressage, pour donner suite à la nouvelle numérotation qui a eu lieu en 2022,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **décide**,

La création à compter du 15 juin 2023 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 mois allant du 15 juin 2023 au 15 septembre 2023 inclus.

Il devra justifier de compétences informatiques.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

N° 2023-30 MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT WC COMMUNAUX

Le coût total du projet de réfection des WC communaux à côté du stade a augmenté à la suite du choix de l'entreprise.

Le Maire, propose au Conseil Municipal la modification du plan de financement suivant :

	Subventions demandées	Montant HT	Taux
Etat	DETR	16 275 €	50 %
Fonds propres	Budget Communal	16 275 €	50 %
TOTAL		32 550 €	100%

Décision du Conseil : Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES :

Le Maire,



J.P NICOLET

La secrétaire de séance,



Chantal PADELLEC